



---

Mais c'est quoi LEADER?

**Un programme européen unique  
en faveur du développement rural**

---

## Le Programme de Développement Rural (PDR)

définit la stratégie et les modalités de mise en œuvre du FEADER :  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

(Second pilier de la Politique Agricole Commune).

**LEADER est une méthode de  
gouvernance ascendante et de  
souveraineté locale.**

**LE FEADER** est l'instrument financier de la politique européenne  
de développement rural

**LEADER** (Liaisons Entre Acteurs du Développement et de l'Economie Rurale), née en 1991 :  
**5<sup>ème</sup> génération!**

Les stratégies locales de développement sont définies localement par les acteurs  
publics et privés du territoire au sein de Groupes d'Action Locale (GAL) adossés à  
des EPCI, PETR ou PNR.

Approche participative  
et ascendante pour  
l'élaboration et la mise  
en œuvre des stratégies

Partenariats  
publics-privés :  
GROUPES  
D'ACTION LOCALE

Mise en réseau

Stratégie locale de  
développement

**Les 7 fondamentaux  
de l'approche LEADER**

Actions  
intégrées et  
multisectorielles

Coopération

Innovation

**Bénéficiaires :**

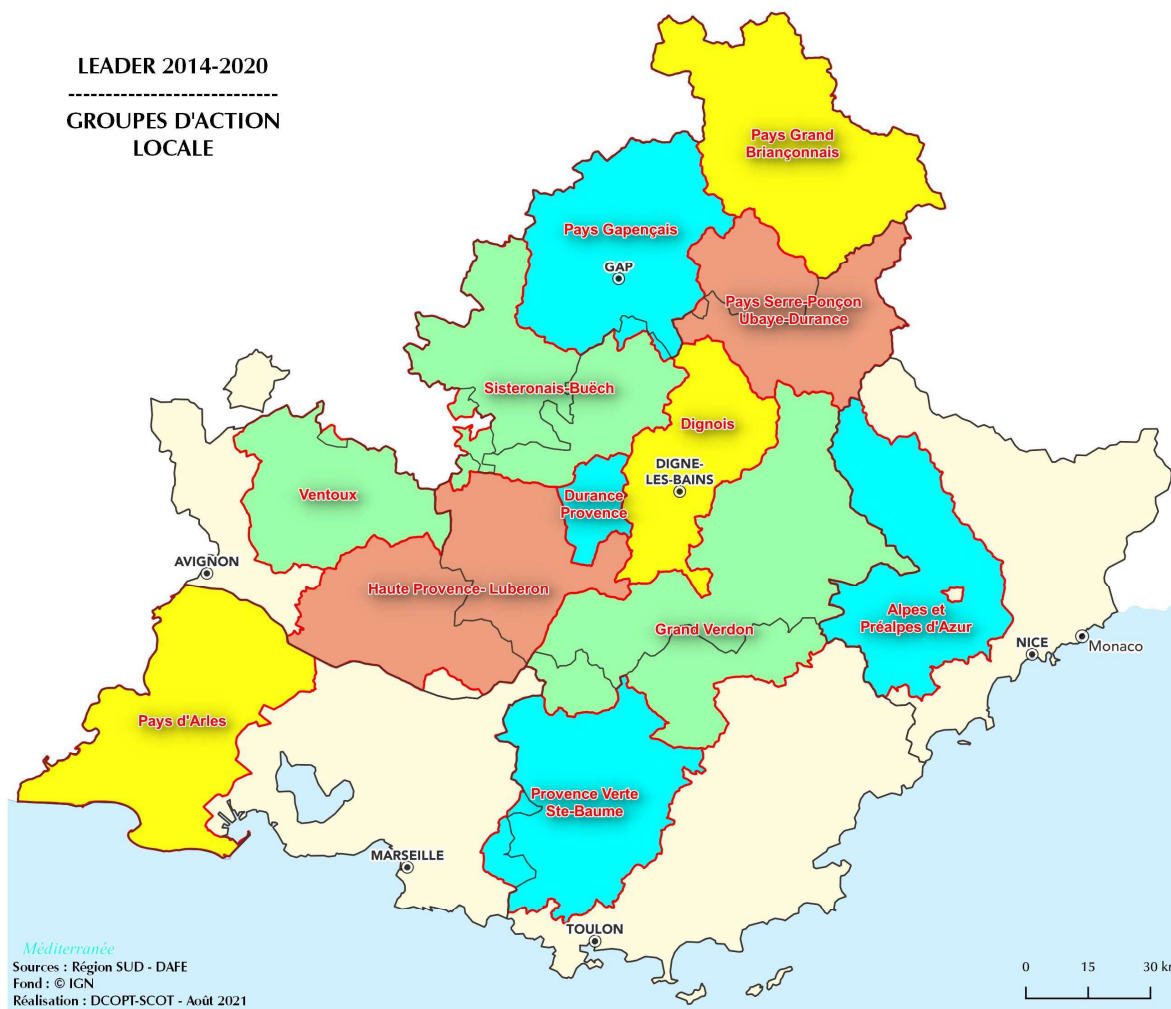
**Tous les porteurs de projets du secteur public et privé des territoires ruraux (situés dans les périmètres des GAL), en fonction des appels à projets définis par les GAL.**

## 12 GAL

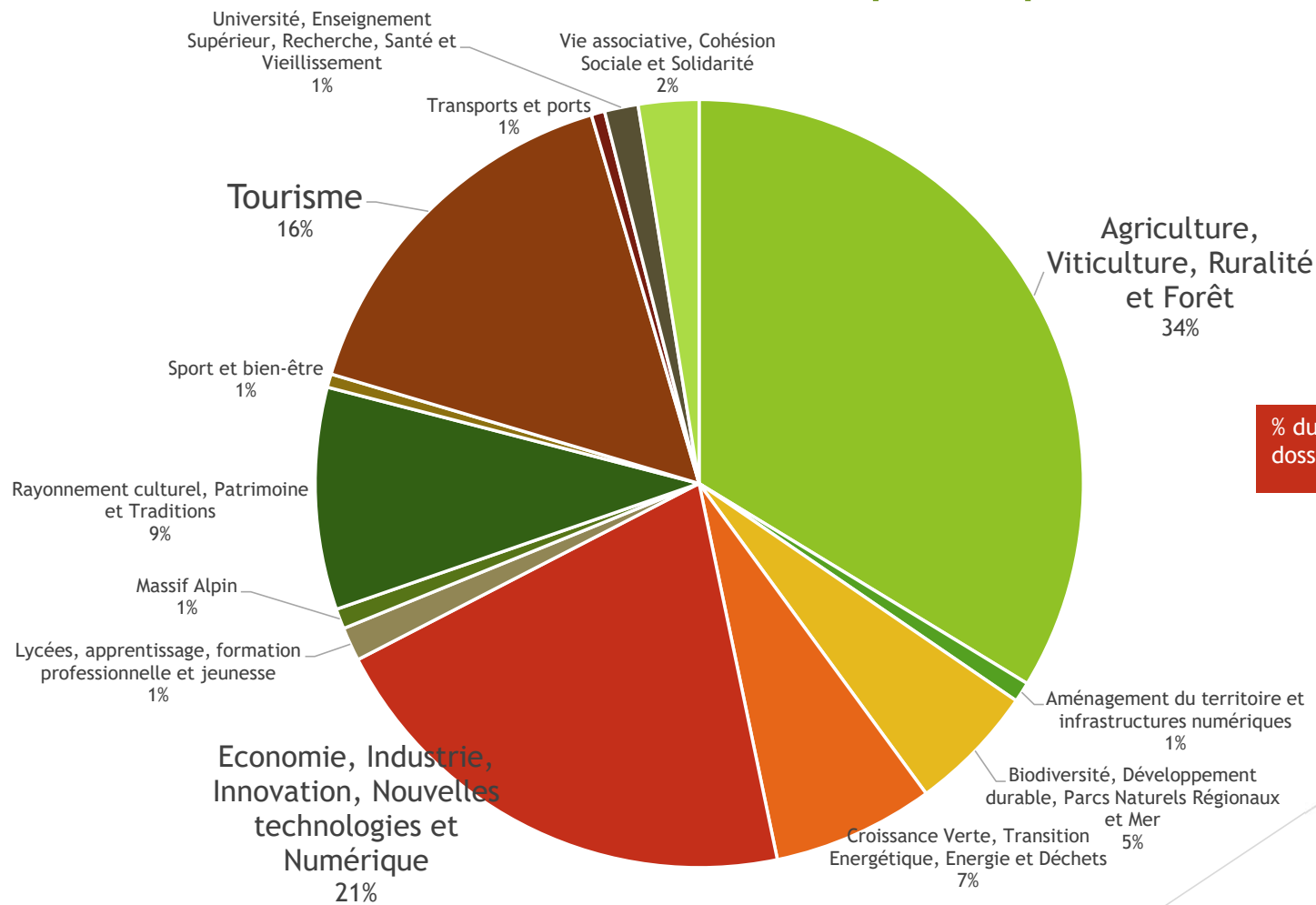
=

## 12 stratégies territoriales

- ▶ Des stratégies donnant lieu à des fiches actions
- ▶ Des fiches actions donnant lieu à des « appels à projets »
- ▶ Des fiches projets en avis d'opportunité
- ▶ Le comité des financeurs
- ▶ Le vote des contreparties nationales
- ▶ L'engagement des fonds européens
- ▶ LEADER ne se substitue pas au droit commun.



# Répartition des dossiers par domaine d'intervention principal



% du nombre de dossiers



UNION EUROPÉENNE  
Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural



RÉGION SUD  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

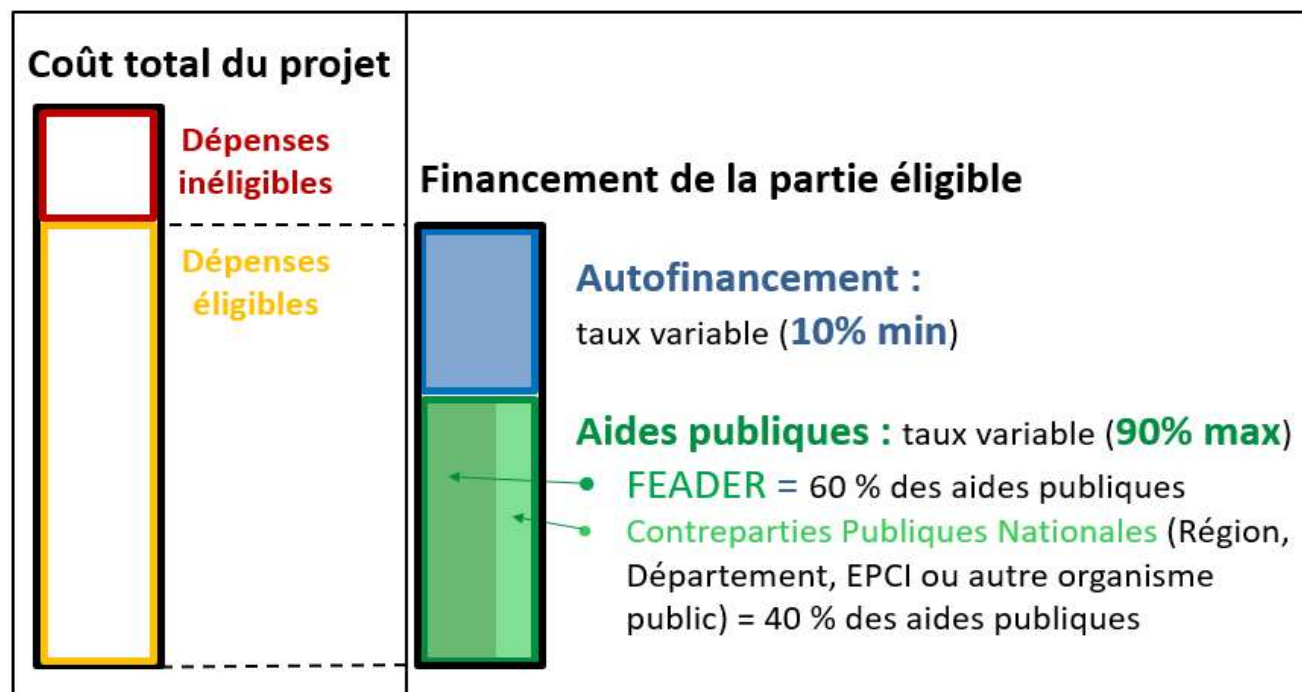


LEADER

L'Europe investit dans les zones rurales

# La Contrepartie Publique Nationale

- Les principes de financement d'un projet



A l'heure actuelle, la Région finance la majorité des CPN (part moyenne de 36% des aides publiques)

Sur 2014-2022, **c'est 55,8 M€** (33,5 M€ de FEADER et 22,3 M€ de CPN) au bénéfice des territoires ruraux de la Région, soit une enveloppe de **1,5 à 3 millions d'euros par GAL** (dont 25% consacrés à l'animation).

La Région est le co-financeur très fortement majoritaire : **plus de 90% (CPN)**.

Taux de programmation : **80%**

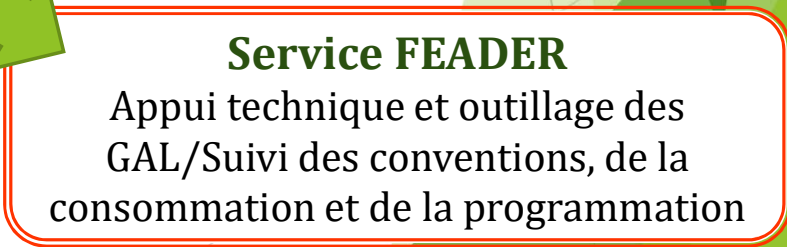
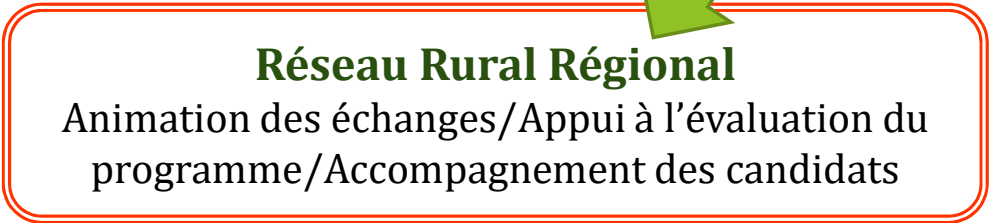
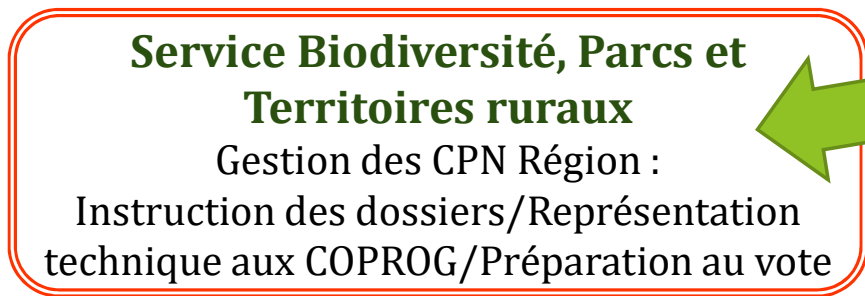
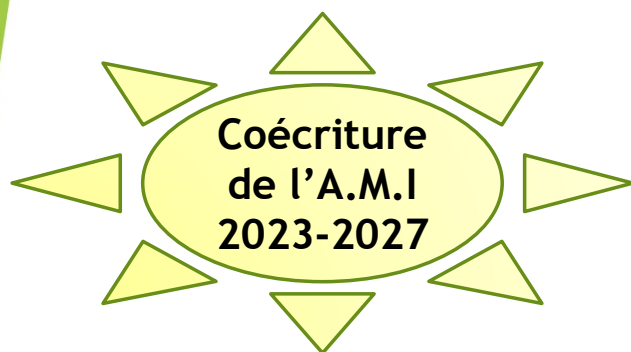
**562** dossiers programmés depuis 2015

Montant moyen d'un projet : **60 000€**.

Part de projets publics : environ 1/3  
Part de projets privés : environ 2/3

# Le Rôle de la Région Sud Provence Alpes-Côte d'Azur

Autorité de gestion –Elaboration et mise en œuvre de la mesure - Accompagnement des Groupes d'Action Locale (GAL) dans la mise en œuvre du programme LEADER.



# Les enjeux de la programmation 2023-2027

➡ Le champs d'action et l'articulation avec les autres fonds européens et les politiques locales : **Nécessité d'une ligne de partage claire!**

- ➡ La part de financement Région
- Quel engagement de la Région sur la prochaine programmation?
  - Quelle participation des autres collectivités territoriales?

➡ Les taux d'intervention du FEADER :  
Actuellement : 60% FEADER – 40% CPN  
Quelle répartition pour la prochaine programmation?

Pour un développement harmonieux des territoires ruraux :  
Coordonner la stratégie globale de la Région avec celles des acteurs locaux

Axe transversal  
**Le plan climat régional**

Thématiques  
prioritaires  
Programmation  
2015-2022

L'attractivité des territoires  
ruraux par le maintien et le  
développement des services

Le développement  
économique par la  
valorisation des  
ressources du territoire

Quelles  
thématiques  
2023-2027  
?????????

# CALENDRIER

- ❖ Préparation de la programmation des fonds européens pour la période 2023-2027.
- ❖ Co-écriture de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER
- ❖ Lancement de l'A.M.I au printemps 2022.
- ❖ Elaboration de la stratégie des GAL avec l'accompagnement du RRR.
- ❖ Sélection des candidatures.
- ❖ **Début de la programmation 2023.**